1109823301

DATE DEPOT :	2011-10-20
NUMERO DE DEPOT :	2011R098600
N° GESTION :	2010B20257
N° SIREN :	413598558
DENOMINATION :	CETH²
ADRESSE :	20 rue Quentin Bauchart 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2011/06/21
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE MEMBRE(S) DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

10B20257

CETH$_2$

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 JUIN 2011

CERTIFIÉ CONFORME

--- EXTRAIT ---

L'AN deux mille onze, (2011)
LE vingt et un juin, (21/06)
A dix heures, (10h00)

Les actionnaires de la **SOCIETE CETH$_2$ SA** se sont réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire, sur convocation du Président du Directoire en date du 6 juin 2011.

GTC DE PARIS
I M R
20 OCT. 2011
9860 N° Dépôt

Etaient présents ou représentés :

- La société SPTI Experts SAS : 2.979 voix
 (représentée par Mme Isabelle MOTTE)
- Monsieur Pascal MORAND : 450 voix
- Madame Catherine MARTIN : 155 voix
- Monsieur Dominique ETIEVANT : 135 voix
- Madame Catherine ETIEVANT : 135 voix
- Madame Laure ETIEVANT : 135 voix
- Monsieur Pascal ETIEVANT : 135 voix
- Monsieur Fabien AUPRETE : 125 voix
- Monsieur Eric GERNOT : 125 voix
- Monsieur Guillaume DOUCET : 75 voix
- Monsieur Nicolas QUEROMES : 50 voix
- Madame Michèle ETIEVANT : 1 voix

Etait également présent :

- M. Didier AMIZET en tant que Président du Conseil de Surveillance
- M. Michel GUGENHEIM en tant que Président du Directoire
- Le cabinet A.C.I. représenté par M. Christian MAURIN, Commissaire aux Comptes de la Société,

M. Didier AMIZET préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Les deux actionnaires représentant individuellement le plus grand nombre de voix sont désignés comme scrutateurs, à savoir, Mme Isabelle MOTTE représentant SPTI Experts et M. Pascal MORAND. Mme Catherine MARTIN est désignée secrétaire de séance.

Le Président souligne à M. Pascal MORAND, nommé scrutateur, qu'il espère avoir un retour du procès-verbal de la présente Assemblée, car il n'a jamais eu le retour de celui de l'Assemblée du 28 octobre 2010, soumis à la signature de M. Pascal MORAND.

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 68 602, 05 €
Siège Social : 20 rue Quentin BAUCHART - ☎ 33 1 79 36 02 82 - 🖷 01.60.49.01.04 - WWW.CETH.FR
N° Siret : 413 598 558 00026 TVA intra. : FR 10 413 598 558

Les actionnaires ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire. La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que la totalité des 4.500 actions formant le capital social et ayant le droit de vote, sont présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée réunissant, sur première convocation, au moins **le quart des actions** ayant le droit de vote et plus des **2/3 des voix des actionnaires** présents ou représentés, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes ;
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Il est remis à chaque actionnaire les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale, sur les comptes arrêtés au 31/12/2010,
- Le rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale, sur les comptes arrêtés au 31/12/2010,
- Les comptes sociaux au 31/12/2010 (Bilan, compte de résultats et annexe)
- Le rapport général du commissaire aux comptes, sur les comptes arrêtés au 31/12/2010,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de gestion du Directoire sur l'exercice clos au 31/12/2010 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2010 ;
- Approbation du rapport du Conseil de Surveillance sur l'exercice clos au 31/12/2010 ;
- Approbation des rapports du Commissaires Aux Comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Ratification de la nomination par cooptation de Mme Isabelle MOTTE en qualité de nouveau Membre du Conseil de Surveillance de la Société ;
- Attribution au Conseil de surveillance des jetons de présence ;
- Vote des résolutions
- Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités légales

Le Président donne la parole à M. Michel GUGENHEIM afin que ce dernier présente le rapport du Directoire sur les comptes sociaux arrêtés au 31/12/2010, ainsi que sur les comptes sociaux.

Après présentation desdits documents, la présente Assemblée n'ayant ni remarque, ni question sur ceux-ci, le Président donne lecture du rapport du Conseil de Surveillance.

.../...

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 68 602, 05 €
Siège Social : 20 rue Quentin BAUCHART - ☎ 33 1 79 36 02 82 - 🖷 01.60.49.01.04 - WWW.CETH.FR
N° Siret : 413 598 558 00026 TVA intra. : FR 10 413 598 558

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, Le président propose de passer au vote des résolutions.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance sur l'exercice clos le 31 décembre 2010 et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un Résultat Net Comptable déficitaire de **495.084 Euros**.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, elle prend acte qu'aucune charge et dépense visée à l'article 39-4 dudit Code n'a été réalisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres actuels du Directoire, du Conseil de surveillance et au Commissaire aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Votes exprimés :

Contre (1) : 450 voix sur 4.500 voix présentes ou représentées
Pour (11) : 4.050 voix sur 4.500 voix présentes ou représentées

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale après examen des comptes sociaux, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2010, qui s'élève à la somme de **495 084 Euros**, de la manière suivante :

- Prélèvement sur la prime d'émission	:	+ 824.486 €
- Résultat déficitaire de l'exercice	:	- 495.084 €
- report à nouveau	:	- 329.402 €
Solde	:	-- 0 €

Portant ainsi, le solde de la prime d'émission de 1.338.390 € créditeur à 513.904 € créditeur et le solde du report à nouveau à zéro.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé à l'Assemblée Générale qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents.

Votes exprimés :

Contre (1) : 450 voix sur 4.500 voix présentes ou représentées
Pour (11) : 4.050 voix sur 4.500 voix présentes ou représentées

Cette résolution est adoptée à la majorité.

../...

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 68 602, 05 €
Siège Social : 20 rue Quentin BAUCHART - ☎ 33 1 79 36 02 82 - 🖷 01.60.49.01.04 - WWW.CETH.FR
N° Siret : 413 598 558 00026 TVA intra. : FR 10 413 598 558

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation décidée à titre provisoire par le Conseil de Surveillance du 06 mai 2011 ;

- **Mme Isabelle MOTTE,**
 demeurant 5, rue du Gué – Le Mesnil Ponceau – 28210 Villemeux-sur-Eure,
 née le 22 décembre 1959 à Brest (29), de nationalité française,

en remplacement de **Monsieur Paul de LACHARRIERE**, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir en 2016 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Votes exprimés :
(Mme Isabelle MOTTE, représentant SPTI Experts, ne participant au vote de cette résolution)
Contre (1) : 450 voix sur 1.521 voix présentes ou représentées
Pour (10) : 1.071 voix sur 1.521 voix présentes ou représentées

Cette résolution est adoptée à la majorité.

.../...

Sixième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Clôture de l'acte

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12H30

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

M. Didier AMIZET
Président de séance

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 68 602, 05 €
Siège Social : 20 rue Quentin BAUCHART - ☎ 33 1 79 36 02 82 - 🖷 01.60.49.01.04 - WWW.CETH.FR
N° Siret : 413 598 558 00026 TVA intra. : FR 10 413 598 558